

INFECTIOLOGIE CLINIQUE

11 OCTOBRE 2021. – Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en infectiologie clinique

MONITEUR BELGE – 26.10.2021

Article 1^{er}. Sont nommés membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en infectiologie clinique :

1° en tant que membres enseignants visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteur YOMBI Jean-Cyr	Docteure DELAERE Bénédicte
Docteur MOUTSCHEN Michel	Docteure MEURIS Christelle
Docteur LEONARD Philippe	Docteur MOUTSCHEN Michel
Docteure JACOBS Frédérique	Docteur GOFFARD Jean-Christophe
Docteur SMEESTERS Pierre	Docteure KONOPNICKI Debora

2° en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2°, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteure CHERIFI Soraya	Docteur BUTTAFUOCO Fabrizio
Docteure ROSSI Camélia	Docteur MAROT Jean-Christophe
Docteure MATHIEU Delphine	Docteure DE VISSCHER Nathalie
Docteur VAN DER LINDEN Dimitri	Docteure FRERE Julie
Docteur VAN EECKHOUDT Sandrine	Docteur HOLEMANS Xavier

Art. 2. Les membres de la Commission sont nommés pour une période de **six** ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 3. Le présente arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 11 octobre 2021

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GATIGNY

22 FEVRIER 2023 – Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en infectiologie clinique

Article 1^{er}. A l'article 1^{er}, 1°, de l'arrêté ministériel du 11 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en infectiologie clinique, le Docteur FRIPPIAT Frédéric est remplacé par le Docteur MOUTSCHEN Michel, en tant que membre effectif.

Art. 2. A l'article 2, du même arrêté, le mot « quatre » est remplacé par le mot « six ».
(Moniteur belge du 07.08.2023).